

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Martine HERAULT (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Roselyne JULIOT.

Le conseil municipal a désigné M. Serge COMTE comme secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 18 février 2009 a été approuvé.

2009/11 Compte administratif 2008

Le Conseil, Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Michel PLANCHE, doyen de l'assemblée,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2008 du budget communal dressé par M. Henri Lambert, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux),

Décide :

1° de donner acte au maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2008, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		269.209,59 €		1.268.725,76 €
Opérations de l'exercice	3.483.204,33 €	4.205.025,02 €	2.789.772,25 €	1.619.361,79 €
Restes à réaliser			910.400,00 €	263.400,00 €
Totaux de l'exercice	3.483.204,33 €	4.205.025,02 €	3.700.172,25 €	1.882.761,79 €
Résultats de l'exercice		721.820,69 €	1.817.410,46	
Résultats cumulés		991.030,28 €	548.684,70 €	

2° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

3° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2009/12 Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 du budget communal,

Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2008,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Pour mémoire
 - o Excédent de fonctionnement antérieur : 269.209,59 €
 - o Virement pour investissement prévu : 617.000,00 €
- Résultat de l'exercice : 721.820,69 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 548.684,70 €
- Affectation à l'exécution du virement : 548.684,70 €
- Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget 2009 : 442.345,58 €

2009-13 Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,

Considérant que ce compte de gestion en parfaite concordance avec les écritures du compte administratif de l'exercice 2008 dressé par le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux),

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité.

2009-14 Subventions associatives 2009

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions d'attribution de subventions associatives émises par les commissions municipales chargées des finances et de la vie associative qui se sont réunies le 9 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour (M. Gérard BERRUTI-MARTINEZ n'ayant pas participé à la délibération compte tenu qu'il assure la présidence d'une association),

Décide d'attribuer les subventions municipales suivantes au titre de l'année 2009 :

Association Sportive Maritime (ASM)	5.000	Rando Nieul	400
Club des Blés d'Or	920	Association communale de chasse	550
Club des supporters de l'ASM	150	Arts et Lumières	550
Association Pétanque Nieulaise	600	Nieulairpur	800
Vélo Club Nieulais	280	Comité des Fêtes	3.050
Club informatique	1.300	Association des Anciens Combattants	80
Ciel d'Aunis	250	Association des utilisateurs du port du Plomb et du chenal du Gô	350
Théâtre de Poche	1.700	Association Warmup	150
Association indépendante des parents d'élèves	250	Association Rock Dance	150
Assistantes maternelles « Les Petites Mains »	500	Les vieux gréements du port du Plomb	900
Conseil local de la FCPE	250	Prévention Routière	230
Club Pongiste Nieulais	1.000	Société Nationale de Sauvetage en Mer	150
Boxing Club Nieulais	3.000	Maison des Chômeurs	300
Crèche halte garderie « L'Île aux Trésors »	50.800	Banque Alimentaire	300
Nieul Gym Loisirs	500	Animation loisirs à l'hôpital « Les blouses roses »	100
Chorale Sol Fa sans Ré	800	Association pour la visite des malades en établissements hospitaliers	150
Les Archers de le Tublerie	800	Restaurant du Cœur	150
Tennis Club Nieulais	1.000	Association Larocheilivre	200

2009-15 Fiscalité directe locale 2009

Le Conseil Municipal,

Appelé à déterminer les taux d'imposition de l'année 2009 pour les trois taxes de fiscalité directe de la commune,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux),

Décide de maintenir pour 2009 les taux votés lors du budget primitif de l'exercice 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 13,32 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,13 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,41 %

2009-16 Budget primitif 2009

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'exercice 2009, proposé par le Bureau municipal et par la commission municipale chargée des finances qui s'est réunie le 23 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 4 contre (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux),

Approuve le budget primitif de l'exercice 2009.

2009-17 Incorporation des espaces communs du lotissement « Les Franchises » dans le domaine communal

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'incorporation dans le domaine communal des espaces communs du lotissement « Les Franchises », aménagé par la société d'HLM « Atlantic Aménagement »,

Considérant que ce lotissement a fait l'objet d'une réception sans réserve par la commune,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'incorporer dans le domaine communal la parcelle cadastrée section AA n° 316, appartenant à la société d'HLM « Atlantic Aménagement », représentant les espaces communs du lotissement « Les Franchises », cette transaction s'effectuant à titre gratuit, les frais occasionnés étant pris en charge par le propriétaire.

2009-18 Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2008

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour l'année 2008 à 2.140,38 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et à 2.675,44 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacésés avec ou sans enfants),

Appelé à émettre son avis sur cette proposition,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à la proposition de fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour l'année 2008 à 2.140,38 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et à 2.675,44 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants)

2009-19 Tarifs des activités loisirs pour les adolescents pour les vacances du 20 au 30 avril 2009

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de programme et de tarifs d'activités pour les adolescents pour les prochaines vacances de printemps,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la proposition de programme et de tarifs d'activités pour les adolescents pour les prochaines vacances de printemps suivante :

Activités	Nombre de places	Tarifs		
		Non allocataire CAF	Allocataire CAF	Titulaire d'un passeport famille
Activités au local	12	1,65 €	1,55 €	1,50 €
Accrobranche	8	15,00 €	10,00 €	5,00 €
Escalade	12	6,00 €	5,50 €	5,00 €
Initiation Hip Hop	16	6,00 €	5,50 €	5,00 €
Piscine	12	3,00 €	2,00 €	1,50 €
Skate parc à Nantes	11	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Tournoi de foot		Gratuit	Gratuit	Gratuit

La séance a été levée à vingt deux heures.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Serge COMTE

Mme DUBOIS

M. GOUSSEAU

Mme GRIZON

M. SORNIN

M. PLANCHE

M. AUBIN

Mme GOUJAT

M. BRISE

M. PRIVE

M. BERRUTI-MARTINEZ

Mme CLEMENY-THIMEL

M. GUIGNOUARD

Mme HENNENFENT

M. PHILBERT

Mme LARGE

Mme POUVREAU

M. CHAVIGNAY

Mme JARRIAULT

Mme TAVEAU

M. DAUCHEZ

M. DURIEUX

Mme REGNIER